PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE COURCELLES

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Courcelles tenue au lieu et à l'heure ordinaire des sessions, lundi le sixième jour de février deux-mille-dix-sept, jour fixé en conformité avec le code municipal en vigueur dans la Province.

Sont présents : M. Mario Quirion, maire, MM. Les conseillers : Claude Goulet, Hugues Arguin, Francis Bélanger, Renaud Gosselin.
Mme la conseillère, Diane Rancourt est absente ainsi que M. le conseiller Gino Giroux.
Mme Renée Mathieu, dir.gén./sec-trés.

Rés. 17-009
ORDRE DU JOUR
Proposé par : Claude Goulet
Appuyé par : Renaud Gosselin
QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que présenté.
ADOPTÉE

Rés. 17-010
ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
Proposé par : Francis Bélanger
Appuyé par : Hugues Arguin
QUE les procès-verbaux des dernières assemblées soient approuvés tel que présentés.
ADOPTÉE

Rés. 17-011
ADOPTION DES COMPTES
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approuver les comptes de la Municipalité et d'en autoriser le paiement;
Il est proposé par : Francis Bélanger
Et appuyé par : Renaud Gosselin
ET RÉSOLU d'approuver la liste des dépenses incompressibles et d'autoriser le paiement des comptes de la Municipalité.
Somme total : 47 809,24$ plus 9 299,84$ en salaires pour la période 1.
ADOPTÉE

_____PÉRIODE DE QUESTIONS_____

Rés. 17-012
ENGAGEMENT DE CRÉDITS : ENLÈVEMENT DE LA NEIGE
Proposé par : Claude Goulet
Appuyé par : Hugues Arguin
QUE soient autorisées une dépense de 3 500$ pour carburant et de 2 000$ pour maintenance véhicules et divers. ADOPTÉE

Rés. 17-013
DEMANDE DE POURSUITE DES INVESTISSEMENTS QUI FAVORISENT UN MODE DE VIE SAIN ET ACTIF : POUR UN QUÉBEC EN SANTÉ
ATTENDU QU'il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population.

ATTENDU QUE le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux.

ATTENDU QUE la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90 % des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents.

ATTENDU QUE le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de

jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.
Il est proposé par Hugues Arguin et appuyé par Francis Bélanger :

De signifier notre appui au Regroupement pour un Québec en santé. Et, à cet effet, nous demandons au gouvernement du Québec :

1. de poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois :

a. par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
b. par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre;

2. d'investir les revenus dans la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.
D'acheminer copie de la présente résolution au député de notre circonscription, au ministre des Finances, monsieur Carlos Leitao, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois et au premier ministre, monsieur Philippe Couillard.

ADOPTÉE

Rés. 17-014
ADHÉSION À LA COOPÉRATIVE D'INFORMATIQUE MUNICIPALE (CIM)

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités ont décidé de mettre en commun des ressources pour développer des produits et des services informatiques adaptés aux besoins de municipalités de moindre envergure et aux municipalités régionales de comté;

ATTENDU QUE la Coopérative d'informatique municipale (CIM) a été constituée afin d'offrir à ses membres utilisateurs municipaux des produits informatiques et technologiques, des services et le support connexe ainsi que des services-conseils quant à leurs besoins informatiques et leur développement informatique ou technologique, le tout sans but lucratif;

ATTENDU QUE la municipalité de Courcelles a de tels besoins et désire à cette fin devenir membre de CIM, à souscrire à cette fin à vingt (20) parts du capital social de CIM, s'engager à en respecter les règlements et à souscrire au contrat à intervenir avec CIM;

IL EST PROPOSÉ PAR Claude Goulet ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE la Municipalité de Courcelles souscrive à vingt (20) parts du capital social de CIM pour un montant total de deux cents dollars (200$);

QUE la Municipalité de Courcelles adhère à la CIM à titre de membre régulier de celle-ci et qu'à ce titre elle s'engage à respecter les règlements de la CIM;

QUE M. Mario Quirion, maire, soit autorisé à signer tout document requis à cette adhésion au nom de la Municipalité de Courcelles, y compris le contrat à intervenir avec la CIM;

QUE M. Mario Quirion, maire, agisse à titre de représentant de la Municipalité de Courcelles dans le cadre de l'exercice des pouvoirs et obligations conférés à titre de membre de ladite coopérative. ADOPTÉE

_____DÉPÔT DE LA LISTE DES PROPRIÉTÉS À ÊTRE VENDUES POUR TAXES_____

Rés. 17-015
VENTES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES : TRANSMISSION MRC
ATTENDU QUE quatre propriétés présentent un retard important dans leurs paiements de taxes.
Il est proposé par : Renaud Gosselin
Appuyé par : Hugues Arguin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS
QUE les matricules suivants soient transmis à la MRC pour qu'elle procède à l'enregistrement de ces immeubles en vue de la prochaine vente pour non-paiement de taxes :
6681-92-7447 : 121 av de la Rivière, Courcelles QC : 1 462,75$ + intérêts
6781-17-2057 : 169 rue Principale, Courcelles QC : 1 524,19$ + intérêts
et 548,20$ + intérêts (scolaire)
6184-22-4934 : lots 4 023 663 & 4 178753, chemin des Pointes : 714,94$ + intérêts
7278-62-3047 : 715 8e rang Sud, Courcelles QC : 531,26$ + intérêts (scolaires)

ADOPTÉE

Rés. 17-016
LISTE DES TERRAINS VACANTS : AUCUNE DÉCONTAMINATION À PRÉVOIR
Proposé par : Francis Bélanger
Appuyé par : Hugues Arguin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
QUE le conseil municipal, avec les informations qu'il possède actuellement à la liste des terrains vacants, confirme qu'il n'y a pas de coûts de décontamination à prévoir pour les anciens dépotoirs. ADOPTÉE

Rés. 17-017
MANDAT ACCORDÉ À LA FIRME BVA
Proposé par : Claude Goulet
Appuyé par : Francis Bélanger
QUE mandat soit donné à la firme BVA, Blanchette Vachon pour remplir le questionnaire relatif aux transferts ainsi que la partie données prévisionnelles du budget en remplacement de la reddition de compte PAERRL et du dépôt du budget.
ADOPTÉE

Rés. 17-018
ADHÉSION AU SAE PLUS DE LA MRC
CONSIDÉRANT QUE Granit Action, organisme à but non lucratif soutenu par Québec en Forme prônant les saines habitudes de vie auprès des jeunes granitois de 0-17 ans et de leur famille, a investi en moyenne 14 000$/an dans les SAE et ce depuis 10 ans.

QUE La fin du financement de Québec en Forme est prévue pour le 30 juin 2017;

QUE Les municipalités sont totalement responsables en cas d'accident, d'incident, de poursuites, etc. en offrant un SAE payant (utilisateur-payeur);

QUE à la suite d'une rencontre bilan regroupant les intervenants de la MRC du Granit et de Granit Action œuvrant au sein des SAE, des écarts importants ont été soulignés au niveau de l'animation des enfants, de la sécurité, de l'encadrement et de l'aménagement des lieux;

QUE Suite à ce constat, des critères de base d'un SAE ont été élaborés en partenariat avec la MRC du Granit et Granit Action.

QUE La MRC du Granit offre l'accréditation SAE PLUS aux municipalités se conformant à la majorité des critères de base.

QUE Les municipalités participantes recevront les services de formations aux animateurs, de suivis et d'accompagnement tout au long de l'été.

IL EST RÉSOLU QUE La municipalité de Courcelles s'engage à payer le montant de base de 800$ en plus des frais reliés à l'achat de nourriture (ateliers de cuisine-nutrition), à la formation en secourisme et à la formation DAFA (repas et hébergement) pour recevoir les services de la MRC du Granit, en collaboration avec Granit Action, dans le cadre du projet SAE PLUS et qui comprend :

- Formation DAFA obligatoire pour tous les animateurs de SAE;
- 1 journée de planification et de programmation;
- 1 journée de formation en secourisme;
- Accompagnement du coordonnateur-adjoint et de la technicienne en loisirs MRC auprès des animateurs et des responsables SAE;
- Ateliers saines habitudes de vie offerts par Granit Action;
- Cartable d'outils clés en main pour les animateurs, coordonnateurs et responsables SAE. Marche à suivre pour les municipalités;
- Tableau des collations réutilisable et outils visuels pour promouvoir les saines habitudes de vie.
- T-shirt SAE Plus avec le logo de la municipalité fournis aux animateurs

ADOPTÉE

Rés. 17-019

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT no 17-381 MODIFIANT LE RÈGL. 00-292

Avis de motion est donné par M. le conseiller Francis Bélanger qu'à une prochaine séance sera présenté le projet de règlement no 17-381 **LE RÈGLEMENT NO 17-381 MODIFIANT LE RÈGL. NO 00-292 PROGRAMME DE REVITALISATION ANNÉE 2000 ET SUIVANTES.**

_____

Rés. 17-020

MANDAT ARPENTAGE F C INC : CRÉATION D'UN LOT DISTINCT SUR UNE PARTIE DE TERRAIN APPARTENANT AU COMITÉ ÉCONOMIQUE DE COURCELLES

Proposé par : Claude Goulet
Appuyé par : Renaud Gosselin

QUE mandat soit donné à la firme Arpentage F C inc afin de créer un lot distinct sur une partie du terrain lot no 4 023 077 appartenant au Comité Économique de Courcelles, afin de pouvoir lotir et annexer au terrain lot no 4 023 154 appartenant aussi au Comité, et ce dans le but d'un transfert de propriété en faveur de la Municipalité.

ADOPTÉE

Rés. 17-021

MANDAT WSP : PRÉPARATION D'UNE DEMANDE AU PROGRAMME D'AIDE FEPTEU

ATTENDU QUE le plan d'intervention de la Municipalité a été accepté par le Ministère en juillet 2016;

ATTENDU QUE la rue du Moulin et l'avenue Ste-Marie sont des segments prioritaires au niveau des conduites;

Il est proposé par : Renaud Gosselin
Et appuyé par : Francis Bélanger

QUE mandat soit donné à la firme WSP Canada inc. pour la préparation d'une demande d'aide financière à être déposée au programme FEPTEU pour l'avenue Ste-Marie et du Moulin.

ADOPTÉE

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par : Renaud Gosselin
Appuyé par : Francis Bélanger

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉE

_____,maire _____dir.gén.